

Questions orales

Allons-nous briser notre engagement avec les États-Unis en ce qui concerne l'essai au Canada du missile de croisière?

Ils ont tous dit qu'il existait un accord. Le premier ministre peut-il me dire s'il est possible que le gouvernement du Canada brise cet accord? Est-il possible de revenir en arrière et de donner ainsi de l'espoir à bien des Canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je peux seulement répéter la réponse que j'ai déjà donnée au député. Le cabinet n'a pas décidé d'autoriser l'essai des missiles de croisière. Le cabinet a décidé de permettre au secrétaire d'État de négocier l'essai d'armes.

Mlle Jewett: Non.

M. Trudeau: Le député nie. Elle est mieux au courant que moi des décisions du cabinet.

Mlle Jewett: Je crois M. MacGuigan.

M. Trudeau: Si elle croit M. MacGuigan, nous attendrons qu'il vienne à la Chambre et le député pourra lui poser sa question.

* * *

LES PÊCHES

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER UNE DÉLÉGATION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre est au courant de la présence d'une délégation de pêcheurs venus de la côte ouest représentant les PTA et la Fédération. Ils ont demandé une audience au ministre qui je l'espère pourra la leur accorder avant leur départ. Ils ont fait le voyage à leurs frais.

L'une des questions dont ils veulent discuter concerne les liens entre le rapport Pearse, le programme de rachat proposé dans ce rapport et le programme de restructuration et de rationalisation de la flotte proposé dans le rapport Cruikshank. Le ministre a-t-il des commentaires à faire aujourd'hui sur ces questions en particulier?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, comme le député le sait, j'ai eu un entretien avec les représentants du Conseil consultatif des pêches du Pacifique ainsi qu'avec les différents représentants qui étaient présents. Après m'avoir exposé leurs points de vue ils m'ont demandé à réfléchir un peu plus longuement sur la proposition du rapport avant de définir leur position. Et j'ai accédé à leur demande.

Il y a deux semaines, mon collaborateur le sous-ministre a eu des entretiens avec eux. Personnellement, vendredi prochain, je me rendrai en Colombie-Britannique pour y passer quelques jours et j'espère bien avoir l'occasion de demander aux représentants du comité consultatif ce qu'ils pensent de cette question et des principaux aspects du rapport Pearse.

En ce qui concerne la question que m'a posée le député au sujet de la délégation, je vais sûrement examiner ce dossier.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le ministre sait bien que les représentants des pêcheurs ont demandé une audience. Je lui rappelle qu'ils sont venus ici à leurs frais. Le ministre a déjà connu des difficultés en Colombie-Britannique et je suis certain qu'il ne souhaite pas que la même chose se répète. Il vaudrait beaucoup mieux qu'il reçoive les gens qui sont venus le voir plutôt que d'entreprendre de se déplacer lui-même.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE L'ENTENTE CANADO-AMÉRICAINNE SUR LA PÊCHE AU SAUMON

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Le ministre aurait-il quelques mots à dire au sujet de l'entente bilatérale conclue entre le Canada et les États-Unis relativement à la pêche au saumon? Le ministre voudrait-il bien déposer le texte de l'entente et le soumettre à l'examen du comité parlementaire?

[Français]

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je ne sais pas à quel incident l'honorable député se réfère, mais si c'est à un incident quelconque, je lui serais reconnaissant, s'il le peut, de me faire connaître quelle aurait été sa position, à lui, plutôt que de faire des allusions. En ce qui a trait au traité avec les États-Unis sur le saumon, je suis heureux de lui dire que les négociateurs des deux pays en cause ont déjà initialé une entente, laquelle sera soumise aux deux gouvernements au cours des prochains mois. Ces derniers, à ce moment-là, évidemment, devront prendre position à ce sujet. Au nom du Canada, je peux dire à la Chambre que le document qui a déjà été initialé me semble être équitable pour les deux parties, et je l'ai déjà signalé à l'ambassadeur des États-Unis. De plus, j'espère que la partie de la confirmation se rapportant à cette entente sera présentée au Cabinet en temps et lieu au cours des prochains mois.

* * *

[Traduction]

LE LOGEMENT

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE RELATIVEMENT AUX LOYERS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du logement. La semaine dernière, à la faveur de l'une de ses rêveries, le ministre a laissé entendre publiquement que les loyers devraient correspondre à 25 ou 30 p. 100 du revenu brut, soit du revenu avant impôts. Le ministre a beau le nier, mais la presse en a fait état.

Étant donné que 40 p. 100 des chefs de famille au Canada sont des locataires et que le loyer moyen au pays correspond aujourd'hui à 17 ou 18 p. 100 environ du revenu brut, cela représenterait une hausse de loyer considérable. Ce qui est plus important, cette mesure serait discriminatoire à l'égard des familles à faible revenu, car le ministre n'a rien dit de l'allocation au logement. Le ministre a-t-il été cité correctement et peut-il faire profiter la Chambre de ses rêveries?